

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 5

Rubrik: Chronique sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ensuite de quoi, le Comité central se pencha sur l'organisation de l'assemblée générale de l'ADIJ qui se déroulera à Delémont le 18 mai prochain et dont voici le programme :

- 9 h. 15 Assemblée administrative au Restaurant Saint-Georges :
- Ouverture.
 - Procès-verbal de l'assemblée générale 1973.
 - Rapport d'activité 1973.
 - Comptes 1973.
 - Révision des statuts.
 - Budget et cotisations 1974.
 - Election du président et du Comité central.
 - Election d'un vérificateur des comptes.
 - Programme d'activité.
 - Divers et imprévu.
- 11 h. 15 Conférence de M. Gérard Bauer, sur le thème : « La Suisse en l'an 2000 ».
- 12 h. 15 Apéritif offert par la Municipalité de Delémont.
- 13 h. Déjeuner au Restaurant Saint-Georges.

Pour terminer, le Comité Central donna pleine compétence à la Direction pour donner une réponse adéquate au communiqué de l'ACBFH « Questions avant un plébiscite » et désigna M. Roger Schindelholz, de Delémont, pour représenter l'ADIJ à la commission technique du Comité d'action « Pro Transjurane ».

CHRONIQUE SOCIALE

L'alcool... un remède ?

L'alcool comme remède dans la médecine populaire

par le Dr K. BÄTTIG, professeur, de l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail de l'Ecole polytechnique fédérale

Il n'est certainement pas de substance qui soit aussi fréquemment utilisée comme remède dans la médecine populaire que l'alcool. Les remèdes dits populaires qui recommandent l'alcool en cas de tel malaise ou de telle maladie sont transmis de génération en génération. Pour cette raison, nous en examinerons ci-après quelques-uns pour voir ce qu'ils valent.

Manque d'appétit

Surtout vin blanc et vermouth sont souvent vantés comme moyen de stimuler l'appétit. En réalité, leur action est plutôt faible sous ce rapport. Elle ne se fait sentir que pendant vingt minutes environ et ne doit pas être attribuée à l'alcool même, mais aux substances amères de ces boissons.

Troubles digestifs

Des troubles digestifs, notamment des lourdeurs d'estomac consécutives à un repas copieux, sont volontiers combattus avec de l'alcool, soit par la consommation d'environ deux décilitres de vin au cours du repas, soit par l'absorption d'un petit verre d'eau-de-vie à sa fin. **Des expériences ont en effet démontré que, en faibles quantités, l'alcool favorise légèrement la digestion des graisses.** On s'abstiendra cependant de recommander ce remède lorsqu'il y a danger d'accoutumance. D'ailleurs, il existe bien des médicaments modernes qui, offrant l'avantage d'être parfaitement inoffensifs, rendent le même service. Mieux vaut encore éviter des repas trop lourds !

Maux de ventre

Pour combattre des malaises du ventre, on recourt très généralement à l'alcool (marc, kirsch, gentiane, etc.). Pourtant, l'alcool ne guérit pas le mal. Si les douleurs s'atténuent après l'absorption d'alcool, cela s'explique simplement par l'effet narcotique de ce dernier.

Vomissements

L'emploi de champagne frappé contre les vomissements des femmes enceintes et autres nausées relève nettement du domaine de la superstition.

Règles douloureuses

Beaucoup de femmes emploient des liqueurs ou autres boissons distillées contre les douleurs menstruelles. Là encore, la recherche médicale n'a pu confirmer aucun effet utile.

Anémie

La coutume de recommander le vin rouge contre l'anémie était très répandue autrefois. Le vin rouge contient en effet un peu de fer, nécessaire à la formation des globules rouges. L'administration de vin rouge comporte cependant un réel danger, notamment chez l'enfant, car celui-ci est particulièrement

sensible aux effets de l'alcool. Nous possédons une source de fer d'une valeur infiniment supérieure dans certains légumes, tels que les haricots, les pois, les poireaux et, parmi les viandes, dans le foie. En plus, il existe une série de médicaments modernes à excellent effet contre les anémies.

Contre le froid

Lorsque le corps est exposé au froid, en hiver, l'alcool provoque effectivement une sensation de chaleur, mais en réalité il favorise encore un abaissement de la température corporelle au lieu de combattre le froid. La sensation de chaleur s'explique par l'afflux accru du sang dans la peau, tandis que l'économie de la chaleur exigerait le contraire.

Refroidissement, rhume, bronchite

L'alcool est utilisé principalement sous forme de vin chaud pour arrêter un début de refroidissement. L'effet utile consiste surtout dans le fait que l'alcool favorise la somnolence et engage ainsi le malade à s'aliter. Par voie indirecte, le refroidissement est alors souvent arrêté. L'alcool est cependant sans action sur la maladie même.

Maladies fébriles

De petites quantités d'alcool sont sans effet, tandis que des quantités plus grandes exercent même une influence néfaste en paralysant l'activité des globules blancs.

Troubles du cœur, angine de poitrine, tendance à l'infarctus du myocarde

Depuis quelques années, on recommande surtout le whisky contre les affections de ce genre. Un examen sérieux a cependant prouvé le contraire : l'alcool fait plus de mal que de bien.

Stimulation de la diurèse

L'alcool a été beaucoup utilisé, surtout autrefois, pour obtenir des effets diurétiques. La même action peut être obtenue

nue avec la même quantité d'eau et, encore mieux, avec du café ou du thé. En cas de maladie des reins et surtout de la vessie, l'alcool doit être déconseillé.

Remèdes soporifiques et calmants

L'alcool, surtout la bière, est volontiers conseillé comme breuvage somnifère. L'emploi de boissons alcooliques dans ce dessein comporte toutefois le risque d'une accoutumance, avec une augmentation des quantités nécessaires et l'apparition d'une réelle appétence. Ce danger existe également avec les médicaments modernes, mais le fait qu'on ne peut se les procurer qu'à la pharmacie et que la plupart d'entre eux sont soumis à l'ordonnance médicale constitue une certaine sauvegarde.

Remèdes stimulants

Pour des cas d'urgence, consécutifs à un choc, lors d'un épuisement total, etc., le recours à l'alcool est coutumier, notamment l'emploi de boissons distillées. L'effet stimulant est cependant de brève durée. Ensuite survient un effet contraire et tout à fait indésirable.

Carences vitaminiques

Aucune des boissons alcooliques n'entre en ligne de compte comme source de vitamines. De toutes les vitamines, seules celles du groupe B se trouvent dans la bière en quantités plus que négligeables. Disons, pour citer un exemple, que le pain ordinaire contient, par quantité de 100 g., cinq fois plus de vitamine B₂ et environ cent fois plus de vitamine B, que la bière.

La médecine populaire connaît heureusement quantités d'autres remèdes, moins dangereux que l'alcool. Ainsi, la tisane au tilleul chaude, additionnée de beaucoup de miel, est souvent recommandée en cas de refroidissements, de rhume de cerveau, de bronchite, mais aussi pour favoriser le sommeil et pour calmer. Du café fort et du glucose se révèlent être de bons stimulants. Certaines tisanes ont depuis toujours été appréciées comme d'efficaces moyens diurétiques.

Nous tenons cependant à souligner ici la nécessité de demeurer conscient des limites que comporte l'emploi des remèdes dits populaires.

K. B.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Membres : Jean Jobé, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 032 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.—

Caisse CCP 25 - 2086